|  |  |
| --- | --- |
| LETTRES DU MOIS - mars 2025 | aCTION LETTRE 1: ua **026/24-1** |
| Les « Lettres du mois » (**anciennement « Lettres contre l'oubli »**) sont des campagnes de lettres dans le cadre des « Actions urgentes ». Pour l'abonnement, nous en sélectionnons chaque mois deux actions, pour lesquelles il est possible d'envoyer la lettre par courrier et le délai de participation est d'au moins deux mois. |

|  |
| --- |
| Jordanie: Action lettre pour Ayman Sanduka |
| Condamnation d’un militant politique à cinq ans d’emprisonnement |

|  |
| --- |
| **Le 7 décembre 2025, la Cour de sûreté de l’État, en Jordanie, a condamné Ayman Sanduka, militant politique et professeur de mathématiques, à cinq ans d’emprisonnement pour «incitation à s’opposer au régime politique», en relation avec une publication sur Facebook adressée au roi au mois d’octobre 2023, dans laquelle il critiquait les relations diplomatiques qu’entretient la Jordanie avec Israël. Les autorités jordaniennes doivent abandonner toutes les accusations visant Ayman Sanduka et le libérer immédiatement et sans condition, car il a uniquement été condamné pour avoir exercé son droit à la liberté d’expression.** |
| Le 21 décembre 2023, le procureur de la Cour de sûreté de l’État a convoqué Ayman Sanduka a été placé en détention en raison d’une lettre adressée au roi qu’il avait postée sur Facebook en octobre et dans laquelle il critiquait les relations diplomatiques qu’entretient la Jordanie avec Israël.Ayman Sanduka est emprisonné à Al Tafilah, située à 300 kilomètres de sa ville natale. Il est donc très difficile pour sa famille de lui rendre visite. Il est régulièrement victime de harcèlement et d’humiliations.Le 7 février 2025, la Cour de sûreté de l’État a déclaré Ayman Sanduka coupable d’«incitation à s’opposer au régime politique» en vertu de l’article 149 du Code pénal et de l’Article 15 de la Loi sur la cybercriminalité, et l’a condamné à cinq ans de prison. Depuis l’offensive israélienne d’octobre 2023 à Gaza, les autorités jordaniennes ont invoqué des lois trop générales, notamment la Loi relative à la cybercriminalité, pour viser et harceler des journalistes, des militants et d’autres personnes ayant exprimé en ligne des opinions critiques concernant la politique du gouvernement à l’égard d’Israël. |

⭢ Ceci est une version abrégée des informations. Le texte intégral peut être trouvé en ligne.

|  |
| --- |
| 🕬 Passez à l’action ! Défendez les droits d’Ayman Sanduka : |

|  |  |
| --- | --- |
| **🖂** | **Veuillez écrire une lettre courtoise** **au roi de Jordanie.** |
|  | **Revendications**:* veiller à ce qu’Ayman Sanduka soit libéré immédiatement et sans condition, car il est détenu uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d’expression.
* Dans l’attente de sa libération: veiller à ce qu’il soit protégé contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et à ce qu’il bénéficie de soins médicaux adaptés, à sa demande ou si nécessaire.
 |
|  | ⭢ Écrivez dans vos propres mots ou utilisez le **modèle de lettre à la page 3**.⭢ Langue(s) préférée(s): arabe, anglais ou dans votre propre langue.⭢ Veuillez envoyer la lettre (de préférence) **par poste**. |
|  |  |
|  | **Lettre courtoise à** | **Copie à** |
|  | His Majesty King Abdullah II ibn Al HusseinRoyal Hashemite CourtAmmanJordanX/Twitter: @KingAbdullahII→ La lettre peut également être envoyée via ce portail en ligne:https://kingabdullah.jo/en/form/feedback | Ambassade du Royaume Hachémite de JordanieThorackerstrasse 33074 Muri b. BerneFax: 031 384 04 05E-mail: berne@fm.gov.jo |
|  | **Frais d’envoi:** CHF 2.50 | **Frais d’envoi =** Suisse |
|  | **Salutation:** Your Majesty, / Sire, |  |

|  |  |
| --- | --- |
| 🖳 | **De plus, en ligne:** |
|  | ⭢ **modèle de lettre** en **anglais** ⭢ des **informations complémentaires** sur la situation ⭢ possibilités d’action dans les **réseaux sociaux** Lien: <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/actions-urgentes/annees/2024/ua-026-24-jordanie> Vous pouvez aussi saisir **le numéro en haut à droite**, ou **le titre** ou **le nom de la personne** dans le champ de recherche 🔍sur [amnesty.ch](http://amnesty.ch/)  |

|  |  |
| --- | --- |
| LETTRES DU MOIS - mars 2025 | aCTION LETTRE 2: ua **UA 016/25** |
| Les « Lettres du mois » (**anciennement « Lettres contre l'oubli »**) sont des campagnes de lettres dans le cadre des « Actions urgentes ». Pour l'abonnement, nous en sélectionnons chaque mois deux actions, pour lesquelles il est possible d'envoyer la lettre par courrier et le délai de participation est d'au moins deux mois. |

|  |
| --- |
| Colombie: Action lettre pour les membres et le travail de FEDEPESAN |
| Il faut éviter le déplacement d’une communauté de pêcheurs |

|  |
| --- |
| **Le 15 février, les membres de la Fédération des pêcheurs artisanaux, écologistes et touristiques du département de Santander (FEDEPESAN) ont annoncé qu’ils se sentaient forcés d’entreprendre un déplacement collectif depuis les lacs, rivières et fleuves autour de la ville de Barrancabermeja, en Colombie. Ces dernières années, notamment au cours des deux premiers mois de 2025, les membres de la FEDEPESAN ont été victimes de nombreux cas de harcèlement, de menaces, de vols à main armée, d’extorsion, et même de tentatives de meurtre de la part de groupes armés qui cherchent à prendre le contrôle de ces eaux à leur profit, ou à titre de représailles parce qu’ils ont dénoncé des cas présumés de pollution et de corruption affectant l’environnement. Nous appelons la police nationale à garantir la sécurité des membres de la FEDEPESAN et à empêcher leur déplacement forcé.** |
| La Fédération des pêcheurs artisanaux, écologistes et touristiques du département de Santander (FEDEPESAN) mène ses activités autour du lac San Silvestre, à proximité de la ville de Barrancabermeja. La FEDEPESAN a signalé la pollution de l’eau par des entreprises régionales, ainsi que la présence de groupes armés cherchant à prendre le contrôle du territoire, notamment des lacs et des fleuves. C’est dans ce contexte que la présidente de la FEDEPESAN, Yuly Velázquez, a subi de nombreuses formes de violence. Amnesty International a lancé une Action urgente demandant au gouvernement de protéger la FEDEPESAN. Elle a constaté des failles dans le fonctionnement du programme de protection fourni par l’État à Yuly Velásquez, étant donné le niveau élevé de risque auquel elle est exposée et a demandé un renforcement de sa protection. En janvier et février 2025, la FEDEPESAN a signalé aux autorités diverses menaces reçues par ses membres, qui ont avivé la peur parmi les pêcheurs et les femmes de l’organisation. Cependant, ces menaces n’ont pas reçu l’attention adéquate des autorités locales, notamment de la police. Dans ces circonstances, le 15 février, la FEDEPESAN a publié une déclaration dans laquelle ses membres ont indiqué qu’ils se sentaient forcés de quitter leur territoire avec leurs familles. Ce déplacement menacerait leur capacité à continuer leur activité de pêche artisanale durable, et mettrait en péril leur rôle dans la surveillance de l’impact environnemental sur le lac et le fleuve San Silvestre. |

⭢ Ceci est une version abrégée des informations. Le texte intégral peut être trouvé en ligne.

|  |
| --- |
| 🕬 Passez à l’action ! Défendez les membres et le travail de FEDEPESAN: |

|  |  |
| --- | --- |
| **🖂** | **Veuillez écrire une lettre courtoise** **au Directeur de la Police Nationale.** |
|  | **Revendications**:Compte tenu du devoir de la police nationale de maintenir des conditions permettant aux personnes d'exercer leurs droits et libertés, y compris dans la région du Magdalena Medio demander instamment de prendre des mesures immédiates et efficaces afin de protéger les membres de la FEDEPESAN et d’assurer leur sécurité, par le biais de mesures qui doivent être planifiées, mises en œuvre et évaluées en consultation avec eux et qui doivent privilégier une approche fondée sur les droits humains. |
|  | ⭢ Écrivez dans vos propres mots ou utilisez le **modèle de lettre à la page 4**.⭢ Langue(s) préférée(s): espagnol ou dans votre propre langue.⭢ Veuillez envoyer la lettre (de préférence) **par poste**. |
|  |  |
|  | **Lettre courtoise à** | **Copie à** |
|  | General Carlos Fernando Triana, Director General de la Policía NacionalCarrera 59 26-21 – CAN, Bogotá DC, ColombiaE-mail: lineadirecta@policia.gov.co Twitter/X: @PoliciaColombia | Ambassade de la République de ColombieZieglerstrasse 29, 3007 BerneFax: 031 350 14 09E-mail: esuiza@cancilleria.gov.co  |
|  | **Frais d’envoi:** CHF 2.50 | **Frais d’envoi =** Suisse |
|  | **Salutation:** Señor Director General: / Monsieur le Directeur, |  |

|  |  |
| --- | --- |
| 🖳 | **De plus, en ligne:** |
|  | ⭢ **modèle de lettre** en **anglais** et **espagnol** ⭢ des **informations complémentaires** sur la situation ⭢ possibilités d’action dans les **réseaux sociaux** Lien: <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/actions-urgentes/annees/2025/ua-016-25-colombie> Vous pouvez aussi saisir **le numéro en haut à droite**, ou **le titre** ou **le nom de la personne** dans le champ de recherche 🔍sur [amnesty.ch](http://amnesty.ch/)  |

Expéditeur·rice·x:

His Majesty

King Abdullah II ibn Al Hussein

Royal Hashemite Court

Amman

Jordan

Lieu et date :

Sire,

Je déplore vivement que la Cour de sûreté de l’État de Jordanie ait condamné le militant politique et professeur de mathématiques **Ayman Sanduka** pour «incitation à s’opposer au régime politique», alors qu’il n’a fait qu’exercer son droit à la liberté d’expression sur les réseaux sociaux.

Le 21 décembre 2023, le procureur de la Cour de sûreté de l’État a convoqué et détenu Ayman Sanduka en raison d’une lettre adressée à Votre Majesté, qu’il avait postée sur Facebook en octobre et dans laquelle il critiquait les relations diplomatiques qu’entretient la Jordanie avec Israël. Le 7 février 2025, la Cour de sûreté de l’État a déclaré Ayman Sanduka coupable d’«incitation à s’opposer au régime politique» en vertu de l’article 149 du Code pénal et de l’Article 15 de la Loi relative à la cybercriminalité, et l’a condamné à cinq ans de prison.

La détention d’Ayman Sanduka est exclusivement liée à l’exercice pacifique de son droit à la liberté d’expression. L’arrestation ou la détention à titre de sanction pour l’exercice légitime de droits humains, notamment du droit à la liberté d’expression, est arbitraire et bafoue les obligations de la Jordanie en vertu du droit international, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

**Je vous prie instamment de veiller à ce qu’Ayman Sanduka soit libéré immédiatement et sans condition, car il est détenu uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d’expression. Dans l’attente de sa libération, je vous demande de veiller à ce qu’il soit protégé contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et à ce qu’il bénéficie de soins médicaux adaptés, à sa demande ou si nécessaire.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Votre Majesté, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade du Royaume Hachémite de Jordanie, Thorackerstrasse 3, 3074 Muri b. Berne

Fax: 031 384 04 05 / E-mail: berne@fm.gov.jo

Expéditeur·rice·x:

General Carlos Fernando Triana

Director General de la Policía Nacional

Carrera 59 26-21 – CAN

Bogotá DC

Colombia

Lieu et date :

Monsieur le Directeur,

Je vous écris afin de vous faire part de ma vive inquiétude quant aux risques encourus par **les membres de la Fédération des pêcheurs artisanaux, écologistes et touristiques du département de Santander (FEDEPESAN)**, notamment ceux qui mènent leurs activités de pêche dans le lac de Ciénaga de San Silvestre et dans les fleuves Sogamoso et Magdalena, Caño San Silvestre, Caño Rosario, et Quebraza El Zarzal, dans la région de Barrancabermeja.

Je suis très inquiet du fait que le 15 février 2025, les pêcheurs et les femmes membres de la FEDEPESAN ont annoncé se sentir contraints de quitter leur territoire du fait des violentes pressions subies depuis des années, pressions qui se sont traduites par des menaces en 2025, et du manque d’attention et de protection de la part des autorités.

Les membres de la FEDEPESAN sont victimes de multiples fores de harcèlement, notamment des menaces directes et par téléphone, parfois pour de l’extorsion, ou parce qu’ils sont perçus comme des obstacles par les groupes armés qui cherchent à prendre le contrôle des lacs et des rivières de la région. En outre, ils ont été agressés après avoir dénoncé la pollution de l’eau ou des faits potentiels de corruption qui sapent la politique environnementale dans leur territoire. Dans ces circonstances, les membres de la FEDEPESAN craignent de sortir pêcher, ce qui les met dans l’incapacité de gagner leur vie ou de nourrir leurs familles. Cette situation menace leurs droits fondamentaux, notamment le droit au travail, l’accès à la nourriture, le droit à leur territoire et à leur sécurité.

**Compte tenu du devoir de la police nationale de maintenir des conditions permettant aux personnes d'exercer leurs droits et libertés, y compris dans la région du Magdalena Medio, je vous demande instamment de prendre des mesures immédiates et efficaces afin de protéger les membres de la FEDEPESAN et d’assurer leur sécurité, par le biais de mesures qui doivent être planifiées, mises en œuvre et évaluées en consultation avec eux et qui doivent privilégier une approche fondée sur les droits humains.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République de Colombie, Zieglerstrasse 29, 3007 Berne

Fax: 031 350 14 09 / E-mail: esuiza@cancilleria.gov.co